

Rapport d'un voyage d'exploration

M. Saint-Cyr

Volume 10, numéro 3, février 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11044ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Cyr, M. (2005). Rapport d'un voyage d'exploration. *Histoire Québec*, 10(3), 26–29.

Rapport d'un voyage d'exploration

Par M. SAINT-CYR, Conservateur du musée de l'Instruction publique à Québec (1885)

Les pages suivantes constituent un étonnant et précieux document d'archives. Elles sont tirées du Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort (année 1887-1888). Que la ville de Rochefort se soit intéressée de près à ce qui se passe au Canada et au Québec n'a rien d'inusité, puisqu'à l'époque de la Nouvelle-France les relations étaient très étroites entre les deux. Par ailleurs, au moment où les pêcheurs québécois et canadiens sont de plus en plus restreints dans leurs activités professionnelles, on prendra connaissance de ce «rapport» avec un certain sourire, un sourire qui fait mal parfois.

En soi, le titre annonce un projet pour le moins ambitieux, compte tenu de l'immensité du territoire concerné: «Rapport d'un voyage d'exploration sur les côtes du Labrador canadien et les îles du Golfe». Ce document était signé par un M. Saint-Cyr, que l'on présentait comme «Conservateur du musée de l'Instruction publique à Québec».

Après avoir souligné que ce travail leur avait été communiqué par M. Faucher de Saint-Maurice, correspondant canadien de la Société de Géographie de Rochefort, les responsables de la revue en profitaient pour redire l'intérêt qu'ils avaient toujours eu pour «cette vieille terre française du Canada». En réalité, ce rapport rédigé suite à un voyage accompli en 1885 était destiné au Commissaire des Terres de la Couronne. Il faisait état d'observations fort superficielles complées en quelques semaines.

Sous son apparente naïveté, ce rapport cache quand même de grandes vérités auxquelles on pourrait encore réfléchir aujourd'hui. Sans les annexes, le véritable rapport a plus de 20 longues pages. En voici quelques extraits révélateurs. G.B.

Emportant les explorateurs, le steamer l'*Alaska* quitta le quai de Rimouski le 28 juin, fit un bout de chemin sur le fleuve puis le capitaine, voyant que la tempête augmentait d'heure en heure, jugea prudent de mouiller à l'ouest du quai de Rimouski, où il trouva un abri sûr contre la violence des vagues. Il y resta jusqu'au moment de notre départ pour Betsiamis. Vingt-deux personnes se trouvaient à bord de l'*Alaska*, dont le capitaine T.G. Campbell et le pilote M. Heppel, l'ingénieur en chef M. Sprague et son aide, le second M. Mosher. Ce n'est que le 2 juillet que l'on prit la mer... en raison

de ce long retard causé par la pluie, le vent et la brume.

Les pêcheries sur la Côte du Sud

Je profitai de ce retard forcé sur la côte du sud pour m'enquérir de l'importance des pêcheries qui s'y exploitent de temps immémorial, tant sur la côte que dans les nombreuses rivières qui arrosent cette partie de la province. Diverses espèces de poissons s'y prennent en quantité considérable, bien qu'on ne se serve encore que d'ustensiles de pêche des plus primitifs. On paraît ignorer les avantages que l'on pourrait retirer de l'association des individus,

pour atteindre un but commun, en mettant à la disposition de la société de plus forts capitaux. L'exploitation de nos pêcheries, tant maritimes que fluviales, semble être laissée à l'initiative privée.

Le saumon, la truite, l'alose, l'anguille, l'esturgeon, le bar et le poisson blanc, fourmillent dans le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires, depuis la pointe Lévis jusqu'à la rivière Ouelle, où les pêcheries de marsouins blancs (*delphinaptera beluga*) étaient jadis si prospères. Cinquante-quatre de ces cétacés furent pris à cette dernière place, en 1884, et donnèrent 3 240 gallons d'huile, les peaux crues valent quatre dollars la pièce et l'huile 50 centins le gallon. Aux poissons ci-dessus, il faut ajouter le hareng. Entre la Rivière Ouelle et l'Île Verte, et de ce dernier poste à Rimouski, ces mêmes poissons se prennent en abondance, ainsi que de Rimouski au cap Chatte.

Le 2 juillet.- Le brouillard moins dense nous laissait entrevoir l'île de Saint-Barnabé. Le capitaine Campbell donna le signal du départ et l'*Alaska* s'avança sous l'impulsion de sa puissante hélice dans la direction de la rivière Betsiamis. Nous mouillons en face de l'établissement de MM. Beudet et Girouard. M. Bender [chef de mission] s'empressa de se rendre à terre pour prier le révérend Père Arnaud de vouloir bien nous accompagner dans l'exploration que nous allions faire dans les îles et sur les côtes du Labrador. Celui-ci, après nous avoir attendus pendant plusieurs jours, voyant que nous n'arrivions pas, était parti pour sa mission au lac Saint-Jean. Notre intention était d'aller passer la nuit du 2 au 3 juillet dans la baie de Saint-Augustin, à trois milles environ à l'ouest du phare de la pointe des Monts.

Pendant que nous étions mouillés dans la baie de Saint-Augustin, un cétacé de la famille des Delphinidés, nommé improprement *gibbar*, par les habitants de la côte, vint respirer à quelques verges de l'*Alaska*. Nous parcourons en chaloupe les trois milles qui nous séparent de la pointe des Monts. À quelque distance du phare, on voit des ruines qui paraissent indiquer le site d'une ancienne pêcherie importante. La pointe des Monts semble être la limite

orientale du parcours du marsouin blanc, parcours qui s'étend depuis l'extrémité est de l'île d'Orléans jusqu'ici.

Vers la baie de Sept-Îles

Nous continuons notre route vers la rivière Sainte-Marguerite. L'embouchure de cette rivière se trouve à six milles à l'ouest de la baie des Sept-Îles. Cette vaste baie est capable de contenir une flotte entière. Les plus gros navires y peuvent mouiller en toute sûreté. On fait avec succès la pêche du hareng, du flétan, à l'intérieur de la baie, et celle du maquereau et de la morue sur les bancs en dehors des îles, qui la protègent contre les vents du large.

La baie de Sept-Îles a été jadis le site d'importantes pêcheries de morue. En 1881, une goélette américaine entra, un soir, dans la baie de Sept-Îles. Ces pêcheurs étrangers trouvèrent, pendant la nuit, un planteur qui leur vendit du hareng pour appâter leurs lignes longues de plus de quatre mille pieds. Au bout de deux jours, ils avaient pris et empaqueté avec soin, dans la glace, plus de 70 000 livres de flétan de qualité supérieure.

La pêche de la morue, malgré la manière peu judicieuse dont on la fait, donne encore d'assez grands bénéfices. Le hareng pourrait se prendre dans la baie, en quantité presque incroyable, durant certaines années; mais je dois à la vérité de dire que là, comme ailleurs, la façon de pêcher est des plus primitives. Il manque le capital que n'ont pas les pêcheurs et sans lequel il est impossible de se procurer les ustensiles de pêche convenables. Ces pauvres gens se contentent de nous dire qu'ils ne font pas mieux parce qu'ils ne sont pas assez riches pour se procurer les ustensiles de pêche perfectionnés, dont se servent les pêcheurs étrangers. L'esprit d'association manque chez eux.

Pour la première fois depuis que nous étions partis de Rimouski, le soleil paraissait dans tout son éclat. Nous fûmes saluer M. Wilson, agent du poste de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce monsieur nous donna beaucoup de renseignements utiles, concernant les ressources de la baie et de la côte. Je profitai des quelques minutes dont nous pouvions disposer pour entrer

dans la forêt et prendre note de la végétation. Les arbres de la famille des conifères y dominant. Je remarquai, entre autres, le pin gris, improprement appelé cyprès, en Canada, *pinus rupestris*.

Vers Mingan et la Pointe aux Esquimaux

En partant des Sept-Îles, nous dirigeâmes notre course vers les îles des Perroquets, où devaient se faire les premières observations scientifiques, but de notre voyage. Nous laissons sur notre droite la rivière Moisie, remarquable par ses grandes pêcheries de saumon et de morue, exploitées, la première, par MM. Holliday et Cie, et la seconde par MM. J. et E. Collas, qui ont des établissements considérables sur la rive droite de cette rivière. La côte opposée de la baie offre encore à nos regards les ruines des forges catalanes de la Compagnie de Moisie. L'on sait que cette rivière est une des plus considérables, sinon la plus considérable de la côte nord du golfe Saint-Laurent.

Continuant toujours notre route vers l'est, nous passons devant la rivière aux Bouleaux, la rivière au Manitou, la rivière la Chaloupe, la rivière du Tonnerre, remarquable par la quantité de fer magnétique que renferment les falaises granitiques qui s'étendent de chaque côté de son embouchure, et qui bordent sur une distance considérable, les rives du golfe Saint-Laurent; ensuite la rivière Sheldrake, la rivière à la Pie (Magpie river), ces trois dernières, remarquables par les grands établissements de pêcheries de morue qu'y possèdent les armateurs de Gaspé, MM. Le Bouthillier, Collas et Robin. Huit milles plus à l'est que la pointe à la Pie, se décharge la rivière Saint-Jean, qui fut deux fois la limite orientale du Canada, et séparait autrefois cette dernière province des possessions de l'île de Terre-Neuve.

À huit heures du matin, j'accompagnai une partie des explorateurs aux îlets des Perroquets. On prétendait que ces îlets, rendez-vous d'une multitude d'oiseaux de mer, étaient couverts de guano. J'étais heureux d'avoir l'occasion de constater, *de visu*, la vérité de ce que l'on disait depuis si longtemps, à savoir que ces îlets renferment des dépôts considérables de ce pré-

cieux engrais. L'îlet où nous étions débarqués ne présente qu'une végétation herbacée. Il est recouvert d'une couche d'humus très riche. C'est dans cet humus que les perroquets de mer ont creusé des galeries au fond desquelles ils déposent leurs oeufs et gardent leurs petits. Cet humus est très riche en principes fertilisants, comme le prouvent la grosseur et la succulence des tiges des végétaux qui y croissent. Cette terre, toute riche qu'elle est, n'est certainement pas du guano.

À dix heures de l'avant-midi, nous quittions l'embouchure de la rivière Saint-Jean, remarquable par ses vastes établissements de pêcheries de morue et ses belles pêcheries de saumons. À onze heures, nous doublions la longue pointe de Mingan où se trouvent aussi plusieurs établissements de pêcheries de morue. Une heure plus tard, le steamer *Alaska* mouillait dans le havre de Mingan, vis-à-vis le poste de la Compagnie de la baie d'Hudson. Le poste de Mingan est célèbre à plus d'un titre, MM. Bissot et Joliet y avaient établi un poste de pêcheries sédentaires et de traite.

Le 7, à six heures du matin, nous levions l'ancre. nous n'étions pas loin de la pointe aux Esquimaux. Au-dessus des bancs de brume, nous distinguons le clocher d'abord et ensuite toute l'église, puis le village de la pointe aux Esquimaux. Nous allons présenter nos hommages à Mgr Bossé, préfet apostolique de la côte nord, qui nous parla longuement des ressources de la côte nord et de l'état précaire où sont les habitants de cette région qui ne comptent que sur la pêche pour la nourriture et le vêtement.

Le havre aux Esquimaux, situé à environ dix-huit milles à l'est de Mingan, est formé par la pointe aux Esquimaux et l'île de ce nom, située en face. C'est en 1855 ou 1856 que deux familles de pêcheurs des îles de la Magdeleine vinrent s'y établir pour faire la pêche de la morue sur la côte nord, et la chasse des animaux à fourrure dans les forêts voisines. Le village possède une belle église et un beau presbytère. Les enfants des planteurs reçoivent une instruction soignée dans trois écoles, bien tenues. Il y a aussi un bureau de douane, etc., le tout bien administré. Nul doute qu'avec

les améliorations projetées et une exploitation moins mesquine et plus intelligente des riches pêcheries de la partie nord du golfe Saint-Laurent, ce village ne soit appelé à un avenir des plus prospères. La pointe aux Esquimaux est fréquentée par des caboteurs de Québec et d'Halifax.

Le 9 dans la brume. - À deux heures et demie, nous prîmes congé de Mgr Bossé. Le capitaine profita du temps où la brume n'était pas encore très épaisse pour gagner le large. Le navire fila toute la nuit jusqu'au point du jour le lendemain, alors que la brume nous enveloppa de toutes parts... nous ne distinguions plus la terre. Le vent du nord-est soufflait une forte brise et nous apportait le froid et les brouillards de l'île de Terre-Neuve et du détroit de Belle-Isle.

Nous n'avions pas vu la terre depuis que nous avons quitté les îles aux Esquimaux. Après avoir été ballottés toute la journée, force nous fut d'aller nous coucher sans espoir de voir le temps s'améliorer pendant cette nuit que nous dûmes encore passer à la cape.

Dans la baie du Grand Mécatina

Le 10 au matin le vent diminua. Nous passions successivement à la droite des récifs et des îlets Sainte-Marie, bordés de récifs et de brisants, des Roches Noires. Sur les dix heures, nous entrions dans la baie de l'ouest du Grand Mécatina ou Gros Mécatina. L'île du Grand Mécatina mesure trois milles et demi de longueur du nord au sud, et trois milles de largeur. Cette île possède deux bons havres où les plus gros vaisseaux peuvent mouiller en sûreté. Grâce à ses deux bons havres et à la facilité de se procurer de l'eau douce et du bois, l'île du Grand Mécatina est très fréquentée par les goélettes baleinières de Gaspé et de Terre-Neuve.

Les bâtiments pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et de l'île de Terre-Neuve s'y rendent en grand nombre pour la pêche de la morue, du maquereau et du hareng. On y tue aussi beaucoup de phoques ou loups marins, au commencement de l'hiver et du printemps. Les espèces les plus communes et qui ont aussi une plus grande valeur, sont les phoques ou loups marins du Labrador et des îles de la Magdeleine,

auxquels les pêcheurs anglais donnent le nom de *harp-seal*, et le stemmatope ou loup marin à capuchon. Le garde-pêche du Gros Mécatina, M. Louis Gaumont, en a tué jusqu'à 400 dans une seule journée.

Les poissons que j'ai remarqués dans les eaux du Grand Mécatina sont, outre la morue, le hareng, la sardine, le flétan, le thon, la plie, le lançon, l'éperlan, le capelan. On y pêche aussi des crustacés, tels que les homards, les crabes, etc. On y trouve en abondance les mollusques suivants: les moules communes, les myes communément appelées coques, les buccins ou bourgots, les pourpres, les bigorneaux ou littorines; on y trouve aussi des échinodermes, comme les oursins, les étoiles de mer.

Les espèces ligneuses ne dépassent guère une hauteur de six à vingt pieds. Ce sont des sapins, des épinettes, des bouleaux nains, des saules, des aunes, des arbres et arbrisseaux fruitiers, comme le petit merisier, l'amelanchier ou petit poirier, le cornier, le genévrier, la camarine, les graines de caribou et autres.

Le saccage de nos richesses par des étrangers

S'il faut en croire les plaintes proférées par les habitants de la côte et par ceux qui, en général, exploitent nos pêcheries, la partie nord du golfe serait infestée par une foule de pêcheurs étrangers qui enlèveraient, pour ainsi dire sous nos yeux, notre plus beau poisson, grâce à leurs engins de pêche perfectionnés, et surtout à l'usage qu'ils font des filets appelés *trap-nets*, au moyen desquels ils complètent leur charge de poisson en très peu de temps, tandis que leurs goélettes, fines voilières de trente à quarante tonneaux, montées par un équipage de dix à douze hommes habiles, parcourent les îles au milieu desquelles ils savent trouver des cachettes, d'où partent de petites embarcations pour le pillage des oeufs et de la plume des oiseaux aquatiques.

Je n'entretiens aucun doute qu'il en sera de ces oiseaux utiles comme de bien d'autres animaux; ils disparaîtront, victimes de la rapacité et de l'imprévoyance des hommes. Est-il besoin de mentionner que le grand pingouin, un des oiseaux les plus recherchés, est déjà au nombre des races

éteintes dans le golfe Saint-Laurent. Il en a été de cet oiseau comme du wapiti ou du cerf du Canada oriental qui abondait autrefois sur les bords du Saint-Laurent et de l'Outaouais et où il n'est plus connu aujourd'hui que par ses os et par ses énormes bois, que le défricheur amène quelquefois à la surface du sol, en labourant son champ nouvellement défriché.

Nous levons l'ancre et mettons le cap sur la pointe est de l'île d'Anticosti par un fort vent d'ouest, c'est-à-dire par un vent contraire. La pointe est de l'île d'Anticosti est à environ 180 milles à l'ouest du Grand Mécatina. Le 12 au matin, nous apercevons le phare de la pointe d'Anticosti. À cinq heures de l'après-midi, nous voyions assez distinctement la côte de Gaspé. À mesure que nous approchions de la terre se déroulait le plus splendide panorama que j'aie jamais vu.

Bientôt nous doublions le cap Rosier et nous entrions dans le sublime bassin de Gaspé. Nous mouillions à deux cents verges du steamer *Admiral* à bord duquel nous nous transportons. Le steamer devait repartir le lendemain, à une heure du matin, et comme j'avais oublié de dire au gardien de nuit de m'éveiller, je ne pus jouir du spectacle que présente la vue du cap Percé et du pittoresque village du même nom. Quand je m'éveillai, le matin du 13, nous passions devant le village de la Grande Rivière. La baie des Chaleurs était couverte de centaines de barques de pêcheurs à la morue.

À huit heures trois-quarts, nous nous arrêtons vis-à-vis des établissements de MM. Robin et C^{ie}. C'est ici le centre des affaires de cette puissante maison. On dit que MM. Robin et C^{ie} emploient à ce poste seul plus de quatre mille hommes pendant la saison de la pêche de la morue. Cette compagnie possède, en outre, de grands établissements pour la pêche et la préparation de ce poisson sur la côte nord et ailleurs. Nous arrêtons à New-Carlisle, chef-lieu du comté de Bonaventure; puis nous laissons successivement sur notre droite les jolis villages de Bonaventure et de Capelan, communiquant ensemble par un beau pont; New-Richmond, où sont les grandes scieries de MM. Montgomery;

Casapédia, où Son Excellence le gouverneur général va pêcher le saumon pendant la vacance du mois de juillet.

Le 14, à sept heures vingt minutes du matin, nous prenions le convoi de l'embranchement de Dalhousie, et nous arrivions, à huit heures et quart, à Campbeltown, sur le Chemin de fer intercolonial. À huit heures et demie du soir, nous étions arrivés à Lévis par une pluie battante.

L'urgence de la situation

Je termine par les remarques que j'ai déjà

faites dans le rapport abrégé que j'ai eu l'honneur de vous soumettre...

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'île de Terre-Neuve nous enlèvent tous les ans une quantité énorme d'excellents poissons sans profit pour les habitants de cette province.

Quant à la pêche de la morue en particulier, elle est presque entièrement entre les mains des armateurs de Jersey qui règnent en maîtres sur les côtes du golfe... et qui ne se servent des habitants de la côte que pour les travaux les plus fatigants et

les moins rémunérateurs, et ces derniers sont toujours endettés envers leurs bourgeois.

J'exprimerai un vœu, c'est qu'il soit pris des moyens pour empêcher, dès le printemps prochain, les maraudeurs de s'emparer, pour ainsi dire, sous les yeux de l'autorité, des richesses dont la divine Providence a été si prodigue envers notre pays.

Querelles de voisins

Ces deux documents officiels de 1825 et 1826 rédigés par le juge de paix Pierre Grisé du District de Montréal, Comté de Richelieu, montrent bien que les querelles de voisins ne datent pas d'hier. Ils nous brossent un portrait de certaines mœurs pour le moins «turbulentes» des citoyens de cette époque. Nous avons volontairement gardé ici la forme et l'orthographe de ces deux documents originaux provenant de nos archives. Normand Caron

Déposition de Jean Bte Roi

Déposition de Jean Bte Roi Boulenger de la paroisse de St Denis faite devant moi ce jour sous serment lequel déclare que le sept du courant sur les sept à huit heures du soir Louis Dudevoir, cultivateur de la paroisse de Saint Denis est entré dans la maison dudit déposant et là étant et a insulté la femme dudit déposant et que sur des représentations que lui ledit JBte Roi a fait audit Louis Dudevoir ce dernier a saisi ledit déposant et la repoussé rudement dans sa propre maison en disant de plus audit déposant qu'il n'était pas capable de le mettre dehors qu'il ne partirait de la maison que lorsque le voudrait bien en sortir. Déclare de plus ledit JBte le Roi que sur les onzes heures ou minuit le même jour ledit Louis dudevoir est revenu à la maison dudit déposant en frappant dans la porte à coup de pieds ou de poings au point d'avoir fait échapper un gon de la contreporte en appelant ledit déposant qui n'a pas voulu répondre pour éviter un plus grand mot mais ledit déposant

déclare qui était en compagnie avec un autre que ledit déposant n'a pas connu dans le moment et ledit déposant ayant raison ayant raison de craindre pour son corps de la part dudit Louis dudevoir c'est pourquoi il requiert que justice lui soit rendu.

Jean Bte Le Roi (marque)
affirmé par devant moi
ass. le 8 juillet 1825
P Grisé juge à paix.

Déposition de Samuel John Lewis du 23 août 1826

District de Montréal
Déclaration de Sr Samuel John Lewis instituteur de la paroisse St. Antoine déclare par ces présentes que le 21e jour du présent mois d'Août, ayant envoyé à plusieurs reprises fermer une barrière par mes écoliers chez Sr. Vilbeau Marchesseault afin d'empêcher les animaux et mon cheval d'entrer dans son grain et à chaque fois le

nommé Chrisostome Chouinard la rouvert malicieusement, et moi même j'y suis allé pour la refermer, là et alors. Ledit Christophe Chouinard serait venu de nouveau s'opposer à ce que je fermasse cette barrière et en même temps m'aurait frappé disant malicieusement qu'il voulait que cette barrière soit ouverte et dans la crainte que ledit Chrisostome Chouinard ne récidive ses méchantetés je requerris sureté de la paix tel que l'on peut l'accorder dans pareil cas.

St. Antoine, le 23e jour de Août 1826.
Affirmé par devant moi le jour
susdit Samiel J. Lewis
P. Grisé jusque à paix